

Mais notre jeune pays ne se désintéressait pas de ces projets, et son mémoire occupe une place honorable parmi ceux de pays plus intellectuels. Toutes ses demandes sont d'une remarquable actualité. « Son *postulatum* va réclamer des changements très importants, avec motifs à l'appui ; il s'en rapporte aux usages de la primitive Église et blâme l'inconvénient qu'il y a à répéter presque constamment les mêmes psaumes, à cause des nombreuses fêtes de saints : ce qu'il dit être préjudiciable à la piété. Il demande donc qu'on assure, autant que possible et ordinairement, la récitation de tout le psautier chaque semaine, qu'on abrège l'office des jours où les prêtres du ministère ont plus d'occupation, comme par exemple les veilles de fêtes, les samedis, les dimanches de l'Avent et du Carême » (2).

En lisant les rubriques réformés récemment, on constate avec autant de surprise que de douce satisfaction que le projet canadien a été suivi de point en point dans l'œuvre de Pie X. Espérons que son auteur en voit, du haut du ciel, la complète réalisation. L'accomplissement si fidèle de ses vues ne pourra que porter le clergé canadien à réciter avec plus de ferveur le nouvel office et l'attacher davantage, si possible, à notre bien-aimé Pontife et au Siège de Pierre.

Des deux plus importantes réformes qu'a subies le bréviaire, celle de saint Pie V, qui suivit le concile de Trente et la présente, c'est la dernière qui paraît l'emporter. La première quoique profonde et obtenant l'immense avantage de faire adopter le bréviaire romain dans les pays qui avaient un office propre et bien inférieur, ne pouvait obvier aux abus futurs. La réforme de Pie X, au contraire, plus hardie encore que l'autre, témoigne d'une prévision remarquable en coupant dans sa racine la cause des abus qui se sont constamment reproduits et en assu-

---

(2) *Le Bréviaire romain*, par Dom Jules Baudot, bénédictin de Farnborough, p. 161.